



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > Exercice non conventionné


Vous êtes un professionnel de santé non conventionné ?

Dans le cas d'un exercice non conventionné, le professionnel de santé peut librement fixer ses honoraires avec tact et mesure conformément au code de déontologie médicale.

Le remboursement de la *CPS* se fait à 70% ou à 100% sur la base du tarif d'autorité.

Consultez les [tarifs d'autorité](#).

Fichiers à télécharger

| Fichier attaché | Taille |
|---|-----------|
|  Pour un exercice non conventionné en tant que sage femme libérale | 170.15 Ko |

URL source (modified on 20/11/2018 - 09:55): <http://www.cps.pf/espace-professionnel-de-sante/sage-femme/votre-convention/exercice-non-conventionne>